Médiation

VOUS SOUHAITEZ PRÉVENIR LA DÉTÉRIORATION D'UNE SITUATION AVEC UN COLLÈGUE?

Avant même le dépôt officiel d'une plainte, la médiation peut être un outil de prévention afin d'éviter qu'une situation ne dégénère davantage. À la suite des résultats d'une enquête, peu importe les conclusions, un inconfort peut s'installer entre les parties concernées.

La médiation propose alors des modes de règlement à l'amiable et flexibles visant à rétablir l'harmonie au travail, responsabiliser les parties en cause, valoriser leur capacité à trouver les solutions satisfaisantes pour elles ou convenir d'une forme de régulation pour l'avenir.

En ayant recours à une tierce partie neutre comme un médiateur accrédité, les parties seront plus à l'aise pour coopérer. Cette démarche leur permettra de prendre en compte les besoins et les intérêts des personnes impliquées autour d'un objectif commun : la recherche de solutions satisfaisantes pour chacune d'elles.

LE DÉROULEMENT DE LA MÉDIATION

Avant la médiation :

- Le médiateur rencontre individuellement les parties pour confirmer leur volonté de chercher une solution pour améliorer la situation. Il explore avec chacune d'elles la perception du différend et prépare les attentes qui pourront être signifiées lors de l'entente de médiation.
- Signature de la convention de médiation comprenant la confidentialité des échanges.

Séances de médiation :

- La médiation peut nécessiter plus d'une rencontre. Si à la conclusion de la première rencontre, les parties ne sont pas parvenues à un accord, elles peuvent décider conjointement avec le médiateur de se réunir à nouveau pour poursuivre les échanges.
- Une partie peut, à tout moment, demander de s'entretenir avec le médiateur en privé, sous le sceau de la confidentialité, pour discuter d'éléments susceptibles de faciliter la résolution du différend.
- Les parties peuvent accepter l'intervention d'un tiers dans la mise en œuvre de l'entente de médiation. Ce tiers sera sollicité lors de la signature de l'entente.
- Signature de l'entente de médiation par les parties et le médiateur.

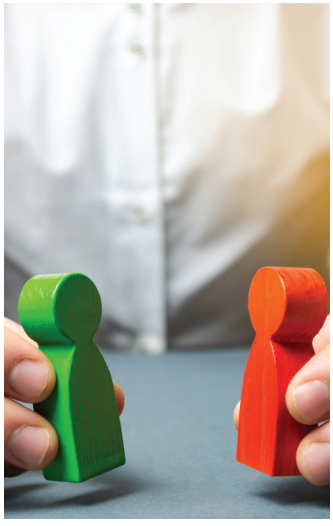

Nos experts en médiation

Notre réseau d'experts est composé de spécialistes dont les expertises et les profils sont diversifiés. Qu'ils soient psychologues, médiateurs accrédités ou avocats, ils ont un regard neutre et une connaissance approfondie des enjeux du réseau de l'éducation.

À propos de Collecto

Collecto Services regroupés en éducation est un organisme à but non lucratif qui met ses expertises au service de tous les acteurs du réseau de l'éducation pour les accompagner et les soutenir dans la réalisation de leur mission éducative.

collecto
SERVICES REGROUPÉS EN ÉDUCATION

Les avantages de faire appel à nos services

- **expertise multidisciplinaire ;**
- **neutralité et confidentialité ;**
- **approche personnalisée et favorisant les bonnes pratiques.**

CONTACTEZ LES RESSOURCES HUMAINES DE VOTRE ORGANISATION POUR PLUS D'INFORMATION.